



# Ambiance Arpejoise !!!

Le jeudi 6 Février, une équipe d'escorte composée de deux Surveillants du PREJ de Muret et de deux Surveillants de l'ELSP de Lannemezan, est partie en mission sur Tarbes à 06H30.

La mission, « si vous l'acceptez... » sera de présenter un détenu condamné pour tentative de meurtre à une session d'assise. Quatre Surveillants pour un dispositif totalement dépourvu d'un Premier Surveillant ... Etrange pour une mission aussi sensible !

Vers 17h, l'équipe apprendra que la session qui devait se finir le lendemain, s'achèvera bel et bien le soir même. Mais c'est seulement bien plus tard, à 19H30, que le Tribunal partira en délibéré.

A cet instant-là, les 4 Surveillants comprennent que la mission va dépasser allégrement les 13H15 d'amplitude (durée maximale de mission).

Le Chef d'Escorte décide donc de joindre par téléphone le 1° Surveillant d'astreinte afin de connaître la suite de l'organisation de cette mission qui s'éternise. Le répondeur sera le seul témoignage garantissant que le collègue a composé le bon numéro. Tentative avortée aussi lorsque les collègues essayeront de contacter l'Officier du PREJ. Personne ne répond !

### **Grand moment de solitude !!!**

L'ultime espoir est de joindre un Surveillant resté sur base (qui soit dit en passant, ne perçoit pas les 110€ de prime d'astreinte).

Le collègue encore à la base décrochera et passera l'appel à l'Officier PREJ.

**La décision de l'Officier est claire : les 4 agents devront finir la mission sans relève...qu'importe la durée, pour cause de manque d'effectif.**

Vers 02H00 du matin, le verdict tombe enfin et tout ce petit équipage de Surveillants, totalement éreinté, reprend la pénible route du retour.

**L'équipe clôturera cette mission à 04H00 du mat' et les fonctionnaires devront encore se véhiculer pour rejoindre leur domicile.**

Que se serait-il passé, s'ils avaient eu un accident matériel ou plus grave : corporel, lié principalement à la charge de travail ???

Le lendemain, ces Surveillants sont sommés de rester chez eux, vu les 22H00 d'heures de missions effectuées la veille.

A leur retour de congés, aucun gradé ne vient débriefer ou prendre de leur nouvelle... Niveau relationnel, on frôle l'insulte ! En toute froideur, les agents apprennent simplement que les 7H10 de travail qu'ils auraient dû réaliser le lendemain (le vendredi) vont être décomptées de leur temps de travail, alors qu'un équipage composé d'autres Surveillants ayant effectué la même mission il y a quelques temps, n'ont pas vu leur temps défalqué...cherchez l'erreur...

Jolie coup financier ! Rentabilité assurée..., alors même que les heures ont été effectuées consécutivement et, de plus, en service de nuit. Ainsi par cette magie comptable, les agents ne peuvent prétendre à leur Descente de Nuit, comme la réglementation l'obligerait.

Les agents visés par tant de mépris cherchent à avoir des explications auprès du Chef du PREJ, qui leur fait savoir qu'il n'a pas eu le choix... L'atmosphère s'électrise un peu plus, lorsque l'Officier Adjoint ARPEJ, avec son égo démesuré mais déplacé, rentre sans frapper dans le bureau et coupe l'échange en disant : « Tu pleures encore ? »

Le summum est atteint en matière d'attitude méprisante envers son personnel. Rien ne justifie cette réflexion. L'ascendant que tente de prendre cet Officier sur ses agents, et à qui l'on confie bien des responsabilités, est en train de dépasser le champ de ses compétences en pénétrant dans le cadre « intime » du harcèlement.

La politique managériale de l'ARPEJ consiste à jouer aussi d'injustice, tantôt en « récompensant » certains « copains », tantôt en donnant des punitions collectives. Diviser pour mieux régner est la méthode privilégiée avec mise en œuvre de tous moyens permettant de faire taire toutes doléances : Face aux revendications persistantes, il choisi de dégrader alors, et encore un peu plus, les conditions de travail somme toutes déjà bien précaires :

- Suppression des paniers repas à 11H
- Obligation des journées assises et convoi sans aucune relève alors que le temps de travail dépasse régulièrement les 13H15
- Changement d'horaires sans l'aval des syndicats siégeant en CTI de façon a ce que les agents finissent plus tard l'après midi et puissent palier à une mission qui tombe au dernier moment, corvéable à souhait au dépens de sa fatigue et de sa vie de famille,

Les agents sont exténués, l'intensité et le temps des missions alimentent un risque non-négligeable de manque de lucidité (certains s'endorment au volant !!!) ; des heures interminables de routes effectuées dans des véhicules inadaptés infligent un stress physique et une montée en flèche des problèmes de dos aux agents aujourd'hui chapeautés par l'ingratitude et le manque de reconnaissance de leur hiérarchie directe.

- Aucune visite médicale pour les agents (par crainte potentielle que les Surveillants ne révèlent la réalité de leur quotidien ?) et lorsqu'ils ont un Rdv planifié, l'agent est en même temps sur une mission qui devient alors prioritaire.
- Aucune notation individuelle
- Pas de formation secourisme,...

**Corvéable à souhait et fatigué, tu seras. Sur ta vie de famille, tu t'assiéras....**

**...seuls les chiffres comptent, et les galons acquis sur le dos des Surveillants tu recevras!!!**

MURET le 25 Février 2020

Le Bureau Local

**LE Syndicat 100% Surveillants !**